

Compte rendu de l'Assemblée générale du 16 août 2008

Convocation

La convocation, avec les rapports du Conseil d'administration et de la Trésorière (et La Lettre de l'AVA de juin), avait été adressée cette année près d'un mois avant la réunion.

Affichage.

Sur les 4 panneaux disposés dans la salle avaient été affichés :

- un rappel des motifs « Pourquoi une Charte de la concertation et du débat public ? »
- un rappel d'un éditorial « Plaidoyer pour un urbanisme concerté ».
- un rappel des « Deux exemples de ce qu'on ne devrait plus voir » :
le cas du bâtiment du Centre Nautique et celui de la Place des Régates).
- l'exemple de la Région : la concertation sur « La Charte des Espaces Côtiers Bretons ».
- sur « la qualité de la vie au quotidien » : un courrier de l'un de nos sociétaires sur le non-respect de la digue-promenade piétonnière, ... et quelques autres doléances.

Compte rendu de la séance.

La séance a été ouverte à 17 h.15.

De la feuille de présence signée par les sociétaires en entrant dans la salle, il résulte que sur 345 inscrits, 152 étaient présents ou représentés dont 75 effectivement présents.

Les chiffres des années précédentes étaient les suivantes :

en 2006 : 337 inscrits, 184 présents ou représentés, dont 85 présents,

en 2007 : 348 inscrits, 175 présents ou représentés, dont 86 présents.

La baisse de la participation cette année paraît due à ce qu'il n'y avait à l'ordre du jour aucun enjeu sensible et important à court terme.

Le président, après avoir remercié les sociétaires présents, a déclaré la séance ouverte et donné la parole successivement à :

– Paul-Olivier RAULT, Secrétaire du Conseil d'Administration pour présenter une synthèse

du rapport du Conseil en soulignant les points les plus importants,

– Annick BOURDAIS-BIENVENÛE, Trésorière pour présenter le rapport sur les opérations

et les résultats de l'exercice 2007/2008,

– Roger LE RHUN, administrateur chargé du contrôle des comptes.

I – Décisions ordinaires.

Approbation des rapports et des comptes

Renouvellement du Conseil d'administration

Renouvellement des pouvoirs généraux du Conseil d'administration.

Après la présentation de la synthèse du rapport du Conseil d'administration par le Secrétaire, la Trésorière a présenté un commentaire sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin qui comporte un excédent de 1.030,76 euros grâce aux cotisations de soutien versées par de très nombreux adhérents.

A la suite de cette présentation, le président a donné la parole à l'administrateur chargé du contrôle des comptes, qui a déclaré avoir procédé à ce contrôle et avoir constaté que la comptabilité est sincère et exacte.

Le président a remercié les sociétaires de leurs cotisations de soutien qui ont permis d'abord de supporter les charges de l'exposition de l'été dernier « La digue-promenade : hier, aujourd'hui et demain », et ensuite de porter à 12 pages au lieu de 8 plusieurs numéros de La Lettre de l'AVA pour présenter d'une manière aussi explicite que possible des informations de base sur le contexte de l'action du Conseil d'administration.

Cet effort doit être poursuivi pour permettre d'améliorer la communication (n° spécial d'août de La Lettre de l'AVA – mise à jour du site Internet), de faire face à des frais de contentieux (actuellement pour le recours en annulation du permis de construire les baraques du quai des Terre-Neuvas), et pour entreprendre d'autres actions (expertises, notamment pour la création de ZPPAUP – expertises sur Dahouët – ...etc).

Les débats ont ensuite été ouverts sur les décisions ordinaires.

1 – 1 – Approbation des rapports et des comptes.

Après plusieurs interventions, notamment celle de P. Boulet (qui a été président de la Communauté de communes lors de la dernière mandature) sur la partie du rapport du Conseil d'administration concernant l'action de l'AVA auprès de la Communauté de communes, il a été procédé au vote à main levée de la première décision proposée.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité sans modification.

1 – 2 – Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration.

Les trois administrateurs sortants : J.-J. LEFEBVRE, P. LE BIGOT, V. RICHEUX acceptant de se représenter et aucune autre candidature ne s'étant déclarée, le président a proposé à l'Assemblée de procéder à ce renouvellement par un vote à main levée, ce qui a été accepté.

Le renouvellement des trois mandats a été ainsi voté à l'unanimité.

1 – 3 – Renouvellement des pouvoirs généraux du Conseil d'administration.

Le renouvellement des pouvoirs généraux du Conseil d'administration dans les termes habituels, qui n'a pas soulevé de question, a été voté à main levée à l'unanimité.

II – Décisions spéciales.

Les débats ont alors été ouverts sur les propositions de décision spéciale qui fixent des orientations spécifiques pour l'action du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2008/2009, en sus des orientations générales découlant des statuts et des décisions antérieures de l'Assemblée générale.

2 - 1 – Pour une Charte de la concertation et du débat public.

En ouverture des débats, le président a rappelé l'importance de cette question à l'égard de laquelle quelques incompréhensions subsistent sur les objectifs que poursuit l'AVA et sur le rôle qu'elle revendique.

Une décision spéciale avait été prise l'année dernière dans des termes voisins de la 1ère décision spéciale aujourd'hui proposée. En application de cette décision, le questionnaire aux candidats aux élections municipales comportait une 1ère partie sur la concertation et le débat public.

Si les candidats se sont déclarés partisans d'une pratique de la concertation notamment avec l'AVA, leurs positions étaient moins claires à l'égard du débat public, et elles étaient très réservées à l'égard de la demande d'une charte de la concertation et du débat public.

Il était donc nécessaire de préciser nos objectifs et nos propositions. C'est ce qui a été partiellement fait dans La Lettre de l'AVA de juin ; c'est l'objet de la 1ère décision spéciale proposée, dont les motifs sont rappelés dans le rapport du Conseil d'administration. Ils sont encore rappelés dans l'affichage sur les panneaux installés à cet effet dans la salle.

Le président a insisté sur le fait que l'essentiel du rôle de l'AVA se situe au stade de l'élaboration des règles d'urbanisme et qu'elle ne peut jouer ce rôle utilement si elle n'est pas réellement associée à tous les stades de l'élaboration.

Après diverses interventions, la décision proposée a été adoptée par un vote à main levée à l'unanimité.

2 – 2 – Pour une politique communautaire du développement de l'habitat.

Les objectifs et les motifs de cette proposition de décision avaient très largement développés dans le rapport du Conseil d'administration pour

l'exercice écoulé et dans les rapports des années antérieures, puisqu'il s'agit d'une question fondamentale récurrente.

Le président a précisé que s'il existe bien actuellement un Plan Local de l'Habitat (PLH) communautaire, son champ est beaucoup trop restreint et se trouve remis en cause par les Orientations Générales du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Brieuc ; c'est ce qui conduit l'AVA à demander l'élaboration d'un PLH communautaire prenant en compte toutes les catégories de logement dans le cadre des orientations définies à l'échelon national et relayées par le SCOT du Pays de Saint-Brieuc.

Après diverses interventions, la décision proposée a été adoptée sans modification par un vote à main levée à l'unanimité.

2 -3 – Pour une nouvelle politique de l'économie touristique.

En introduction des débats, le président a rappelé les deux données de base qui conduisent à proposer cette décision :

- l'évolution générale des modalités des vacances et les modifications qui se manifestent en conséquence dans les demandes de permis de construire pour les résidences secondaires ;
- la donnée propre à la station, l'arrivée prochaine d'un nouveau type de clientèle avec l'ouverture du complexe touristique dit « Les thermes du Val-André ».

Cette proposition de décision a donné lieu à diverses interventions concernant notamment l'offre culturelle, qui est particulièrement pauvre, et sur la nécessité de se doter d'équipements favorisant les activités culturelles et d'espaces favorisant la convivialité, élément important de la qualité de la vie de notre station.

La décision proposée a été adoptée à l'unanimité sans modification à main levée.

Diverses questions ont ensuite été évoquées concernant notamment la prise d'eau en mer pour la thalassothérapie, et la construction à édifier à Dahouët à l'emplacement des Pêcheries d'Armorique.

Plus personne ne demandant la parole, le président a déclaré close l'Assemblée générale à 19 h.10.

Il a salué l'arrivée de notre maire, Jean-Yves LEBAS accompagné de son adjoint pour les Travaux et le Patrimoine, Jean-Jacques MICHEL. Il les a

remerciés d'avoir accepté de venir participer à la réunion amicale et conviviale qui suit l'assemblée générale, et a tenu à féliciter l'équipe municipale pour le service de navette créé pour l'été, qui fait l'unanimité.

Monsieur le Maire a bien voulu répondre à quelques questions, dont l'une concernait un permis de construire pour un bâtiment à Dahouët sur l'emplacement des Pêcheries d'Armorique ; il a assuré qu'aucun permis n'avait accordé.

L'assistance a été alors conviée à prendre un rafraîchissement permettant des contacts personnels entre les sociétaires et avec nos élus.